

## COMMUNE DE WILDERSBACH

### COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 16 MARS 2021

Nombre des conseillers  
élus en fonction : 11

-----  
**Sous la présidence initiale de M. Jacques MICHEL, Maire**

Le Conseil municipal de WILDERSBACH s'est réuni en séance ordinaire à 19 h dans la salle de la mairie le 16 mars 2021 sur convocation adressée par le Maire le 10 mars 2021.

**Etaient présents** : M. BAUER Christophe ; M. BLANCHARD Laurent ; M. FISCHER Benjamin, M. HALTER Etienne ; M. ISSELE Christian ; Mme LUDWIG Michèle ; M. MARCK Maxime ; M. MATHIS Jean-Marc ; M. MICHEL Jacques ; Mme TAGLANG Gabrielle.

**Absent excusé** : M. JACQUOT Daniel (procuration à M. MATHIS Jean-Marc).

**ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 9 FEVRIER 2021** : Le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 9 février 2021 est approuvé à l'unanimité.

**COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2020 – BUDGET PRINCIPAL** : Vérifié par le Conseil Municipal sous la présidence du 1<sup>er</sup> adjoint, le maire s'étant retiré au moment du vote, il est approuvé à l'unanimité, celui-ci se clôturant comme suit :

- Excédent de fonctionnement de clôture	<b>36 448,46 Euros</b>
- Excédent d'investissement de clôture	<b>140 492,36 Euros</b>
<b>soit excédent global de clôture</b>	<b>176 940,82 Euros</b>

**COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2020 – BUDGET EAU** : Vérifié par le Conseil Municipal sous la présidence du 1<sup>er</sup> adjoint, le maire s'étant retiré au moment du vote, il est approuvé à l'unanimité, celui-ci se clôturant comme suit :

- Excédent d'exploitation de clôture	<b>12 945,11 Euros</b>
- Déficit d'investissement de clôture	<b>6 803,72 Euros</b>
<b>soit excédent global de clôture</b>	<b>6 141,39 Euros</b>

**TARIFS DE LA REDEVANCE EAU DE L'ANNÉE 2021** : Le Conseil municipal, à la majorité, 10 voix POUR et 1 Abstention, décide de fixer les tarifs suivants :

-	Taxe fixe annuelle : <b>60,00 euros</b>
-	Tarif au m <sup>3</sup> : <b>1,35 euros</b>
-	Taxe fixe annuelle de location de compteur : <b>10,00 euros</b> .

**ACHAT DE TERRAINS (Mme Holz) AU PROFIT DE LA COMMUNE** : Le Conseil municipal, à la majorité, 8 voix POUR et 1 abstention décide d'acquérir les terrains Section 02 parcelle 80 , Section 04 parcelles 311 et 312 au prix de 968,80 €, hors frais notariaux.

**SIGNATURE D'UNE CONVENTION POUR MISE A DISPOSITION DE LA SALLE DE LA FRATERNITE ET DE L'ETABLE DE L'AFP A L'ASSOCIATION « SCENES SAUVAGES »** : Le Conseil municipal autorise la mise à disposition à titre gracieux du 1<sup>er</sup> au 30 juin 2021 (20 juin pour l'étable), sous conditions d'autorisation dû au contexte sanitaire actuel et sous réserve de permettre l'accès à la Paroisse et à l'activité gym de Mme METZ si nécessaire ; un prêt de tables sera également mis à place à l'association pour la période.

**ETUDE DE PROJET POUR LA SALLE DE LA FRATERNITE** : En vue d'améliorer les conditions d'utilisation de cette salle, le Conseil municipal décide de faire une étude de faisabilité pour un projet d'aménagement global.

#### **COMMUNICATIONS, DIVERS**

**A** : **Commission Vie communale** : Une journée broyage est organisée le 03/04/2021

**B** : **Circulation** : Gabrielle TAGLANG intervient sur le non-respect de la limitation de vitesse et des priorités à droite du village.

**C** : **SELECT'OM** : Maxime MARCK fait état de la dernière réunion, en particulier concernant la réorganisation des lieux de déchetteries et l'étude en cours pour la collecte de biodéchets. Le Maire indique que le Select'om met à disposition de bennes pour les communes organisatrices de collecte de printemps.

**D** : **Col de la Perheux** : Le Maire rend compte de la réunion des Maires concernés (Solbach, Waldersbach et Belmont) qui a abouti à l'accord de prise d'un arrêté chacun en ce qui le concerne pour interdire le stationnement au col de la Perheux ainsi que la mise en place de pierres pour éviter les passages en dehors de la voie. Le problème de faire respecter les arrêtés pris reste posé.

**E** : **Journal communal** : Mme LINCK de Neuviller-la-Roche a fait parvenir un courrier de présentation de son activité qui sera inséré dans la prochaine édition.

Le Maire  
Jacques MICHEL,

